

Procès-verbal du conseil municipal du 8 février 2023 à 18h

L'an deux mille vingt-trois, le huit février, avancé à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle Raymonde Fache sous la présidence de Monsieur Fabrice LARCHE, Maire de Perthes-en-Gâtinais.

Etaient Présents:

MM. LARCHE, MAGNIER, MACAIGNE, POIRIER, FRANCISCO, BENYAKAR;

MMES LAYET, MENAGER, SERVEAUX-MARTINS, NOGUES;

Formant la majorité des membres en exercice ;

Avaient donné pouvoir :

MME PORTE;

Etaient Absents:

MM. MALMANCHE F., GBIANZA, TAVERNIER,

MMES MALMANCHE S., GRIPPON-LAMOTTE, GRANSART, FORNARELLI;

Madame Jennifer NOGUES est désignée secrétaire de séance.

A la demande d'une majorité de conseillers, le maire a décidé d'avancer la séance à 18h.

<u>Compte-rendu de séance</u>: Les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 7 décembre 2022, qui pourra être affiché.

<u>Délibération 2</u>: AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT BUDGET COMMUNAL – EXERCICE 2023 MODIFICATIF

Considérant la demande du comptable public en date du 24 janvier 2023, lorsqu'un budget est voté par chapitre avec opérations d'équipement, le chapitre correspond à chaque opération d'équipement et non au chapitre globalisé;

En conséquence il est nécessaire de rapporter la délibération n°49 du 7/12/2022, bien qu'elle ait été prise selon les mêmes termes que celles de l'exercice précédent ;

Le maire demande au conseil de :

DECIDE DE RAPPORTER la délibération n°49 du 7 décembre 2022;

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites décrites ci-dessous :

Sens	Opération / Libellé	Chapitre	Crédits ouverts au budget 2022 hors restes à réaliser	Compte	Limite de 25% autorisée avant vote du BP 2023
D	Frais d'études autres hors 204	20	5 520,00	2031	1 380,00
D	Immobilisations	21	225 311,40		56 327,85
D	18- Maison association/médiathèque frais d'études	OPE 18	18 000,00	2031	4 500,00
D	19- Réhabilitation salle polyvalente frais d'études	OPE 19	18 000,00	2031	4 500,00
D	11- Aménagement RD372	OPE 11	734 628,00	2313	183 657,00
D	17- Restructuration de la mairie	OPE 17	369 110,00	2313	92 277,50
D	20- Rénovation thermique école élémentaire	OPE 20	170 000,00	2313	42 500,00
	TOTAL DEPENSES		1 540 569,40		385 142,35

A été voté à l'unanimité.

<u>Délibération 3</u>: AVENANT 4 AU MARCHE DE RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE

Le maire expose que certains coûts ont évolués, dus à des aléas de chantier.

Opération de travaux n°17 au budget	Montant HT€ Avenants
Lot n°1 Curage/démolition/gros œuvre/aménagements extérieurs	
Intervention sur les réseaux des eaux usées et des eaux vannes et sur le puisard découvert	4 750,00
Lot n° 3 Menuiseries extérieures/serrurerie	
Non-réalisation d'une « main courante » et d'une rampe métallique dans la partie de l'extension de la mairie	-1 840,00
Lot n°4 Cloisons/doublage/faux plafonds/menuiseries intérieures	
Balance des prestations réalisées et non réalisées et des travaux supplémentaires	3 939,60
Lot n° 6 Plomberie/sanitaires/chauffage/ventilation	
Condamnation trappe cachée de visite de la colonne d'évacuation des eaux usées dans la future salle du conseil municipal	399,68
Total HT	7 249,28
Total TTC	8 699,14

DECIDER de conclure les avenants d'augmentation ci-annexés et ci-après détaillés avec l'entreprise titulaire dans le cadre des travaux relatifs à l'opération de restructuration avec extension et avec mise en accessibilité de la mairie ;

L'AUTORISER à signer les avenants suivants :

Lot 1: Curage/démolition/gros œuvre/aménagements extérieurs

Entreprise titulaire: SARL FDM-91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

Montant HT: 98 959,80 €

Avenant 2 – montant HT : 4 750 € Nouveau montant HT : 103 709,80 €

Lot 3: Menuiseries extérieures/serrurerie

Entreprise titulaire: SARL FDM-91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

Montant HT : 36 955,40 €

Avenant 3 – montant HT : -1 840 € Nouveau montant HT : 35 115,40 €

Lot 4 : Cloisons/doublage/faux plafonds/menuiseries intérieures

Entreprise titulaire: ITG - 77210 AVON

Montant HT: 52 853,80 €

Avenant 2 – montant HT : 3 939,60 € Nouveau montant HT : 56 793,40 €

ET

Lot 6: Plomberie/sanitaires/chauffage/ventilation

Entreprise titulaire: SARL PRO ROSSEAU- 91700 VILLIERS SUR ORGE

Montant HT : 17 510,45 €

Avenant 3 – montant HT : 399,68 € Nouveau montant HT : 17 910,13 €

A été voté à l'unanimité.

<u>Délibération 4</u>: MODIFICATION DU PERIMETRE DU S.D.E.S.M. PAR ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX ET DE LA COMMUNE DE MELUN

Par courrier du 12 décembre 2022, le président du SDESM a notifié les délibérations syndicales d'adhésions de nouvelles collectivités, et a demandé aux collectivités membres de se prononcer dans les 3 mois sur leurs adhésions.

Le maire demande au conseil de :

D'APPROUVER l'adhésion de la Communauté de communes Brie des Rivières et Chateaux et de la commune de Melun au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne.

A été voté à l'unanimité.

<u>Délibération 5 :</u> COMMUNICATION DE L'ETAT DES DECSIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°	DATE	OBJET	MONTANT TTC
1	05/01/2023	Demande subvention PNR Programme rénovation éclairage public 2023	7 500 €
2	14/01/2023	Retrait décision n°1 de la demande subvention PNR Programme rénovation éclairage public 2023 (dépassement du taux de subvention)	/
3	14/01/2023	Contrat de maintenance vidéoprotection IBS'ON 2023	2 916 €
4	14/01/2023	Ordre de Service contrat de maintenance en groupement de commande pour Eclairage public avec SPIE - année 2023	10 204,34 €
5	17/01/2023	Adhésion à la convention unique annuelle 2023 du CDG 77 pour les missions optionnelles	Variable selon mission

Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

Informations/Questions diverses

M. Magnier informe avoir participé à deux rencontres, en tant que référent, sur la mobilité et les voies douces du Pays de Fontainebleau, et de la commission vélo de la « Forêt d'exception ». L'objectif est d'établir un schéma directeur cyclable pour le territoire du Pays de Fontainebleau et des liaisons douces traversant le massif forestier de Fontainebelau.

M. Poirier demande si les résultats de l'enquête lancée par la communauté d'agglomération sont connus ? M. Magnier répond qu'ils sont en cours d'analyse et sont destinés à intégrer le diagnostic du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.

La secrétaire de séance

Validé par le conseil municipal du 22 mars 2023

Affichage le 29 mars 2023

Le maire

Fabrice Larché

Mairie - Rue de Melun - 77930 Rerthes en Gâtinais têl : 01.60.66.10.23 - fax : 01.60.66.02.09 - courriel : mairie Cperthes en gatinais.fr